

Antony/Cité universitaire

Le changement de propriétaire différé

LA VIEILLE CITE Jean-Zay d'Antony n'est pas près de changer de propriétaire. L'association Citoyens à Antony, essentiellement constituée d'élus de l'opposition de la ville et d'anciens étudiants, vient en effet de gagner une bataille juridique contre la communauté d'agglomération des Hauts

de Bièvres* (CAHB) qui souhaitait via la loi de décentralisation d'août 2004 déclarer le logement étudiant d'intérêt communautaire. Un texte législatif qui lui aurait permis, entre autres, de se substituer à l'Etat, en prenant sous sa responsabilité le logement étudiant

mais le tribunal administratif de Ver-

sailles en a décidé autrement puisqu'il vient d'annuler la délibération du CAHB qui aurait permis ce transfert de compétences, un transfert contesté depuis l'origine par la gauche locale mais aussi par les étudiants et leurs syndicats, notamment l'Unef. Cette dernière a récemment demandé par la voix de son prési-

dent, Bruno Julliard, une vraie réhabilitation de la cité.

La plus grande cité universitaire de France (2.300 logements pour 2.500 étudiants), la cité Jean-Zay d'Antony, mais aussi celle de Châtenay (300 logements) devront donc attendre un peu avant de changer de main. « Nous venons de marquer un vrai coup d'arrêt aux visées de la CAHB et de la ville d'Antony, qui notamment dans son projet de PLU a récemment montré sa volonté d'en finir avec des logements étudiants indispensables, qu'il faudra d'ailleurs rénover compte tenu de leur état », lâche Jean-Pierre Hornes, élu PS d'Antony et membre de l'association responsable du recours. La délibération du conseil communautaire qui vient d'être annulée aurait en effet autorisé un transfert de charges. « La construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations et l'équipement des locaux destinés au logement des étudiants seraient de ce fait passés sous la responsabilité de la communauté d'agglomération.

2 500 étudiants concernés

Mais ce passage de témoin continue de susciter inquiétude et désarroi dans le monde étudiant qui garde en mémoire la destruction historique, à Antony, du bâtiment B, en 1986, et la construction en lieu et place de bâtiments administratifs et de bureaux. Un sentiment ravivé il y a quelques années par l'étude votée par le conseil municipal d'Antony visant le réaménagement du site, qui prévoyait une démolition partielle de la résidence et une cession d'une partie du foncier à la ville.

« La cité d'Antony, c'est un bijou mais en mauvais état, commente à son tour Fabien Feuillade, président de l'association Citoyens à Antony et ancien étudiant. Pour nous cette décision est une victoire, cela démontre qu'à l'avenir les décisions ne doivent pas se prendre à la va-vite mais en concertation avec les étudiants. »

MARISA FAION

* Antony, Bourg-la-Reine, Sceaux, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson dans les Hauts-de-Seine, Wissous et Verrières dans l'Essonne.



La plus grande cité universitaire de France (2.300 logements pour 2.500 étudiants), la cité Jean-Zay d'Antony, devra attendre un peu avant de changer de main. (LP/SYLVAIN MERLE)

« Une résidence de 2 000 logements n'est pas à l'échelle humaine »

GEORGES SIFFREDI, maire de Châtenay et président des Hauts de Bièvres

DU CÔTÉ de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvres on considère toute cette agitation avec détachement : « Cela ne changera rien », lâche le nouveau président de la communauté d'agglomération et maire de Châtenay, Georges Siffredi. « Pour l'instant, nous devons étudier le jugement avec attention pour savoir si

nous allons ou pas faire appel de la décision où si nous devons attendre un nouveau conseil communautaire pour délibérer de nouveau. »

Et d'affirmer : « Pour l'heure, nous n'avons pas de projet définitifs sur cette cité. Mais il faut se rendre à l'évidence qu'une résidence de 2 000 logements n'est

pas à l'échelle humaine. Il faut donner aux étudiants quelque chose de plus performant : des chambres plus spacieuses dotées de tous les outils nécessaires à leur épanouissement comme l'accès au haut débit... Cette résidence a répondu aux besoins d'une époque, mais on doit maintenant donner plus de facilités aux étudiants. »